

en session, en raccourcissant à environ quatre semaines, au moyen d'une modification apportée à notre loi des élections, la période de dissolution des Chambres. Antérieurement à la dernière session spéciale, j'ai consulté le chef de l'opposition sur ce point. J'aurais voulu présenter une mesure dans ce sens à l'époque, mais les observations du chef de l'opposition et celles d'autres membres m'avaient donné lieu de croire que la présentation de toute mesure visant à modifier la loi des élections ferait surgir des soupçons dans l'esprit de quelques honorables députés et provoquerait des discussions que la sagesse commandait d'éviter.

L'hon. M. MANION: Avec la permission du très honorable député, je lui conseillerais d'assumer l'entière responsabilité de ses actes sans chercher à la rejeter sur autrui.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'en assumerai l'entière responsabilité, monsieur l'Orateur...

L'hon. M. MANION: Alors assumez-la.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je croyais avoir agi fort civilement à l'égard de mon honorable ami en rappelant qu'après avoir discuté la chose avec lui avant la dernière session, il a exprimé l'opinion qu'il ne serait pas sage d'avoir recours à une pareille mesure.

L'hon. M. MANION: Le très honorable leader du gouvernement m'a dit qu'il allait la proposer à la présente session. Je lui fis observer que cet espace de temps ne permettrait pas à un chef de parti de parcourir tout le pays, à quoi il rétorqua: "Est-il nécessaire qu'un chef parcoure le pays?" Quant à la question de déposer un tel projet de loi à la dernière session, il n'en fut pas question.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami peut se méprendre sur la véritable nature de notre entretien. A tout événement, il a parfaitement raison de dire qu'il m'a mentionné, comme l'une des raisons militant contre le raccourcissement de la période pré-électorale, que les chefs de partis pourraient désirer avoir au moins sept semaines pour discuter des problèmes devant les électeurs du pays. L'honorable député a toutefois exprimé clairement son avis sur ce point, à savoir qu'il devrait pouvoir compter sur une période d'environ huit semaines, comme le prescrit la loi, pour étudier les questions avant le jour du scrutin.

Si telle est la situation, elle pose immédiatement le problème suivant: à quel moment précis doit avoir lieu la dissolution qui entraînera une campagne d'environ huit semai-

nes et les disputes électorales pendant toute cette période, alors que le pays est en guerre et que l'Europe a vu s'abattre sur elle des conditions comme celles par où elle passe aujourd'hui?

Mais je m'éloigne de mon sujet. Je désirais faire part à la Chambre de l'espoir que je nourrissais de constater dans le régime actuel assez de confiance de la part du public, et entre les provinces du pays des preuves assez évidentes d'unité, pour nous permettre, à la session actuelle, de présenter certaines mesures, et de faire appel au peuple un peu plus tard. Il y a une ou deux semaines, jusqu'à la semaine passée du moins, j'avais l'intention de procéder ainsi. Mais il y a aujourd'hui une semaine, ou plutôt il y avait une semaine hier, le premier ministre de la plus grande province du pays...

Mlle MACPHAIL: Un libéral.

Le très hon. MACKENZIE KING: ...saisissait, comme nous le savons tous, la législature d'Ontario d'une résolution visant directement le Gouvernement du Dominion dans sa gestion actuelle des affaires. Le leader de l'opposition conservatrice dans la législature ontarienne a appuyé cette résolution, et à la mise aux voix tous les ministres du régime ontarien alors présents, certains membres du parti libéral d'Ontario, et tous les députés conservateurs de l'Assemblée législative ont appuyé la proposition. Au cours de la discussion qui a précédé le vote, discussion qui a duré une couple de jours, si je ne me trompe, on s'en était pris à la façon dont le régime fédéral administre la chose publique pendant la période de guerre. J'aurais attaché peu d'importance au sujet ou laissé passer totalement l'incident sans doute, s'il ne s'était agi que du leader du gouvernement de l'Ontario et du leader de l'opposition dans la chambre ontarienne. J'aurais limité mes observations aux mérites de certains points qu'aurait pu soulever le débat. Cependant, comme la législature ontarienne a adopté la résolution, qu'elle a placée en permanence dans ses archives, le régime fédéral se trouvait dans une situation toute différente. Qu'on me permette de donner le texte de la résolution.

La Chambre a écouté attentivement les rapports présentés par le premier ministre et par le chef de l'opposition sur le résultat de la visite qu'ils ont faite à Ottawa en vue de discuter les mesures de guerre avec le gouvernement national; et la Chambre souscrit aux déclarations formulées par les deux députés en question en exprimant le regret que le gouvernement fédéral d'Ottawa ait fait si peu pour s'acquitter du devoir qui incombe au Canada de poursuivre la guerre avec l'énergie que la population du Canada attend de lui.

[Le très hon. Mackenzie King.]